



Monsieur

J'en ay sceu trouver aucun de ces livres qu'il vous a plu m' donner charge de vous chercher. Le S^r Wickefort s'offre à vous les faire venir d'Italie si l'avez agréé. Il m'en monstroit quelques uns alleguer. in Symbolis Epistoliciis Pignori, et les avoit marqués en intention de les avoir par moyen ou d'autre. principalement Licetum de Livonis. Ce sera l'obliger que de le prier de faire de mesme pour vous, c'est en opera. dont je m'attendray à vostre avis. Par la lettre qui estait jointe à celle que de votre grace vous m'avez faite le 22. de ce mois je me suis figuré. nescio quid mali ominis. Que si la flotte n'eust partie. sed motos praestat componere fluctus. Je me suis résolu de m'y installer sur sa parole, ne invisa primum desidia postremo amatur, et pour n'estre plus sursus et hors d'employ. Il n'y a qu'une petite requeste à luy faire, de ne trouver pas mauvais que. ie. le suivisse vers la fin du mois qui vient. D'autant

que quelque diligence que ie puisse apporter a ces affaires, ie me
scaurois estre prest au terme qu'il m'aura donné. si par un mot de
vostre intercession on la se pouvoit obtenir, il m'importeroit beau-
coup pour ma comendite. Nisi quid tū doce Trebati. Et
ne croiray jamais de pouvoir faillir en me réglant selon
vostre avis. faisant profession d'estre,

Monsieur,

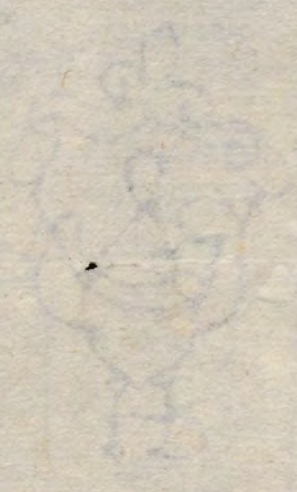
Vostre tres humble & tres obeissant serviteur

Monsieur avec vostre permission
ie baise tres humblement les mains
a Madame de Guilichem & a
vos gentils enfans.

P. Jurge

d'Amsterdam le 20. Decemb. 1633.

m
v
u



[Faint, illegible handwriting in Dutch, likely a letter or document fragment.]



[Faint, illegible handwriting in Dutch, continuing from the top section.]